

JOP 2024

FAQ sur Intranet DGPN

MISE A JOUR 19

Rubrique : **LA SANTÉ – LE SOCIAL**

Ajout à la fin du paragraphe suivant :

► **Je suis victime d'actes de discriminatoires, de harcèlement sexuel ou moral, de violences sexuelles et sexistes (ajout du 11 juillet 2024)**

Si vous êtes victime d'actes discriminatoires créés par des comportements humains ou par l'application de règles de gestion ou de fonctionnement internes, d'actes de harcèlement, sexuel ou moral, corollaires fréquents des premières, ainsi que de violences sexuelles et sexistes, vous pouvez effectuer un signalement sur SIGNAL-DISCRI est le dispositif d'alerte et d'écoute de la police nationale.

Trois voies vous sont proposées :

- la voie postale : IGPN, place Beauvau, 75008 Paris Cedex ;
- le mail à igpn-signal-discr@interieur.gouv.fr ;
- le téléphone de 9h à 12h et de 14h à 17h : 01.86.21.55.55.